



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/552/Add.1  
12 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 27 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET  
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

|  | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,<br>SOCIAL ET CULTUREL..... | 1 - 8              | 2            |
| A. Fonds des Nations Unies pour la population .....                                      | 1                  | 2            |
| B. Centre des Nations Unies pour les établissements<br>humains (Habitat) .....           | 2 - 4              | 2            |
| C. Haut Commissariat des Nations Unies pour les<br>réfugiés .....                        | 5 - 8              | 2            |

III. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
SOCIAL ET CULTUREL

A. Fonds des Nations Unies pour la population

1. Tous les pays membres de l'Organisation des Etats américains reçoivent une aide du Fonds au titre de leurs activités en matière de population et de développement. En 1987, cette aide a atteint au total 17,3 millions de dollars. Au 31 août 1988, elle avait dépassé 20 millions de dollars au total.

B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

2. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) est le centre de liaison des Nations Unies pour toutes les questions relatives aux établissements humains. Il entretient avec l'Organisation des Etats américains des rapports de coopération dans le cadre des fonctions et des responsabilités assumées par celle-ci en vue d'assurer le développement et la prospérité de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine.

3. La coopération entre le Centre et l'Organisation des Etats américains se traduit notamment par un échange d'invitations à participer à leurs réunions respectives. Elle comporte aussi un échange général d'informations sur des publications techniques et un bref exposé des projets qu'exécute le Centre en Amérique latine et dans les Caraïbes.

4. Selon le Centre, il serait possible d'élargir encore les activités menées en coopération avec l'Organisation des Etats américains dans les domaines ci-dessus, ainsi que dans celui de la coopération technique.

C. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

5. Le Haut Commissariat a poursuivi son étroite collaboration avec l'Organisation des Etats américains, notamment avec son Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, touchant la poursuite du programme commun créé en 1982 en vue d'étudier les problèmes posés par le statut et la protection juridique des réfugiés, des "asilados" et des personnes déplacées dans l'hémisphère occidental.

6. Durant la première phase du programme commun (1982-1983), une étude comparative détaillée sur les instruments universels et les instruments américains relatifs aux réfugiés, à l'asile et aux droits de l'homme a été établie, ainsi que des études de pays sur le statut juridique des réfugiés, des "asilados" et des personnes déplacées dans les pays suivants : Argentine, Venezuela, République dominicaine, Brésil, Nicaragua, Equateur, Honduras, Jamaïque, Pérou et Bolivie.

7. La troisième phase du programme commun, actuellement en cours, met l'accent sur les aspects juridiques des courants massifs de réfugiés. En 1987-1988, des recherches ont été entreprises sur le terrain au Costa Rica, au Mexique et au Honduras. L'étude sur le Costa Rica est achevée, tandis que l'étude sur le Mexique, qui a été présentée au Gouvernement pour observations est en voie de l'être. Il est prévu que l'étude sur le Honduras sera menée à terme en août 1988.

/...

8. Parmi les autres aspects de la collaboration entre le Haut Commissariat et l'Organisation des Etats américains, il faut citer la participation de celle-ci au premier Séminaire du Haut Commissariat sur la protection internationale des réfugiés, qui a eu lieu en juin 1987 à Buenos Aires. Comme les années précédentes, le Haut Commissariat a participé au Cours de droit international que le Comité juridique inter-américain organise chaque année et qui a eu lieu à Rio de Janeiro en août 1987.

-----